

2 St-Malo 1991 : où va la FEN ? Quel syndicalisme ?



Monique Vuallat, secrétaire générale, se félicite de la venue du secrétaire général de la FEN, mais demande un « débat à la loyale » sur la restructuration de la fédération et que l'avis des syndicats et syndicats soit respecté. Le congrès va par ailleurs préciser la nature du syndicalisme auquel il est attaché (thème de synthèse n° 2)

OÙ VA LA FEN ?

Au congrès de Clermont-Ferrand du mois de février précédent, la direction UID a présenté un projet de recomposition interne de la fédération : en finir avec les tendances, créer des unions de syndicats, convoquer un congrès en 1992 pour modifier les statuts. La charte d'Amiens est rangée au musée. Place à un syndicalisme de « la marge ».

La scission est programmée et s'attire la réponse de la Charte de Clermont-Ferrand dont les signataires seront à l'origine de la création de la FSU.



Yannick Simbron, secrétaire général de la FEN s'est déplacé, pour répéter les objectifs du congrès fédéral. Estimé trop mou par ses camarades, il sera limogé deux mois plus tard.



SPECIAL CONGRES

Texte présenté par le SNPEN, le SNPES, le SNETAA, le SNETAP, le SNEP, le SNEAP, le SNEAP, le SNCS, le SNAISU, le SNAI/FNSP, le SNPCEN, et par 30 sections départementales

Le congrès est favorable à une évolution des structures fédérales pour les démocrates, les représentants des adhérents et les représentants des syndicats nationaux et actifs. En ce sens, des regroupements de syndicats nationaux qui réintègrent l'évolution des champs professionnels peuvent être envisagés à leur initiative et avec l'aide de la fédération. Ces modifications doivent être librement consenties par chacun d'eux et recueillir l'accord de la majorité des adhérents dans chaque syndicat concerné.

Dans l'intervalle, pour garantir son unité, la FEN réaffirme son attachement au droit de tendance et au fait qu'aucune transformation des structures syndicales, ou des champs de syndicalisation, ne saurait intervenir sans l'accord des syndicats dans chaque syndicat concerné.

Aucune recomposition ou transformation des structures syndicales ne peut intervenir sans consultation directe des adhérents (un adhérent = une voix).

Le congrès s'engage à proposer aux autres forces syndicales françaises une structure de concertation permanente pour favoriser l'unité et l'action convergente, sans à priori ni exclusive. Il s'oppose à toute initiative et à tout projet qui aggrave la division.

Il est possible, des aujourd'hui, d'engager des pratiques nouvelles, de multiplier les possibilités de dialogue, de concertation des syndicats nationaux et de coopération dans la fédération de façon à ce que tous s'y retrouvent sans figer les clivages liés de toujours mise en réponse à l'attente des syndiqués.

Le prochain congrès réuni dans le délai statutaire fera le bilan de ces mesures et, si besoin, procédera aux ajustements statutaires nécessaires.

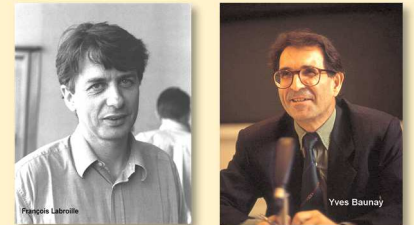
Aujourd'hui, si la FEN veut s'engager dans la tâche de renouvellement du syndicalisme, elle entend le faire dans une démarche qui mobilise toutes ses composantes et dans le respect de ses tendances et de ses courants d'opinion, de ses structures actuelles, sections départementales, syndicats nationaux, structures par lesquelles on adhère à la FEN.

Le congrès de la FEN rejette la proposition d'un congrès extraordinaire, le débat sur la création du syndicalisme devant se poursuivre dans les instances syndicales et fédérales et avec les syndicats jusqu'au prochain congrès.

NB : Les deux derniers paragraphes ont été ajoutés à la demande de l'IEE.

CHARTRE DE CLERMONT-FERRAND

Le secrétariat général du SNES



Pour un syndicalisme d'avenir

« Notre démarche syndicale qui s'inscrit dans la défense quotidienne revendicatrice dans la perspective de transformations sociales impulsées et maîtrisées par les salariés, s'oppose à celle qui subordonne les revendications à un projet de société. Cette démarche suppose une pleine indépendance de la réflexion et de l'action syndicales, fondées sur les revendications élaborées par les personnels et capables de traiter les choix économiques et sociaux et de peser sur eux.

Pour les personnels du second degré, elle prend sens dans le cadre de l'outil syndical qu'ils ont forgé, leur syndicat national, le SNES, au sein de la FEN. »

Thème de synthèse n°2 (rapporteurs, F. Labroille, Y. Baunay, L. Weber)

QUEL SYNDICALISME POUR L'AVENIR ?

Quatre militants auteurs d'ouvrages ont échangé dans une table ronde sur ce thème :

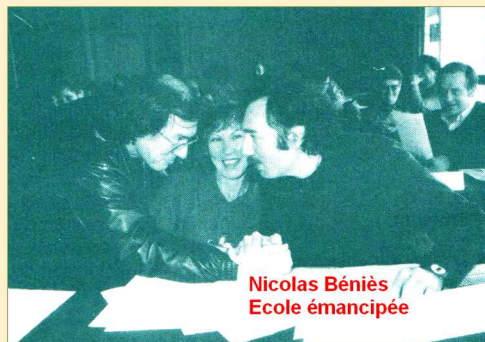
Jean Magniadas pour la CGT,
Gérard Gourcheron pour le SNUI,
Pierre Cours-Salles pour la CFDT,
René Murlaux, politologue à Sciences Po.



Jacques Estienne et ses camarades UIDR soutiennent les décisions de la majorité fédérale. C'est le dernier congrès normal du SNES auquel ils participeront, avant d'aller pour la plupart au SE. L'oubli de la serviette de Jacques Estienne dans un restaurant, le 21 mars 1992, révéla le processus d'exclusion du SNES et du SNEP en marche.

Michel Charpentier, secrétaire général du SNETAA, évincé du bureau fédéral après le congrès de la Rochelle de 1988, fondateur en 1989 de la nouvelle tendance « Autrement », vient saluer le congrès. Signataire de la Charte de Clermont, il affirme que son syndicat n'acceptera pas la remise en cause des syndicats nationaux.

Le SNETAA sera lui aussi fondateur de la FSU



Nicolas Bénéès
Ecole émancipée

L'Ecole émancipée est signataire de la Charte de Clermont et s'engagera dans le processus de construction de la FSU



Michel Deschamps, secrétaire général du SNETAP, signataire de la Charte de Clermont, annonce que son syndicat sera dans l'action aux côtés du SNES. Il sera le premier secrétaire général de la FSU